

Comcom Tilleul et Bourbeuse

Au fil du conseil

Le dernier conseil de la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse a délibéré des points suivants.

Les élus ont approuvé le compte administratif 2014 de la maison de santé des Errues, présentant un déficit d'investissement de 97.057 €. « Ce chantier se termine, la maison ayant été vendue aux médecins », a rappelé le président Michel Nardin. Sur les chiffres du budget 2015 (0 € en fonctionnement et 2.164.637 € en recettes et dépenses d'investissement), il a précisé qu'ils étaient « artificiellement gonflés ». Ils correspondent en effet, à une demande de régularisation de la comptable publique, imposant de reprendre au budget 2015 l'ensemble des opé-

rations des années précédentes.

Le compte administratif 2014 de la zone artisanale de La Glacière fait apparaître un excédent de clôture de 12.495 €. Son budget 2015 s'équilibre à 17.295 € en fonctionnement et 28.495 € en investissement. La vente d'un bâtiment est en cours.

Également approuvé : l'ultime compte administratif de l'école intercommunale d'enseignement musical (EIEM), qui constitue désormais un service intégré au budget général : il s'achève sur un résultat excédentaire de 63.028 €.

Suite à l'abandon du projet de micro-crèche, le plan de financement du pôle multi-services de Phaffans a été modifié. D'un montant total de 698.000 € HT, il s'établit à

80.000 € de subvention au titre de la DETR, 25.000 € dans le cadre du FNADT et 593.000 € de fonds propres ou emprunt.

Assainissement collectif

Suite à l'achèvement du réseau d'assainissement collectif (AC) sur Novillard, le coût des branchements est fixé à 1.021,76 € TTC pour une construction de plus de deux ans (TVA à 10 %) et 1.114,66 € pour les autres (TVA à 20 %). 72 logements sont concernés.

Réalisé en 2015 et 2016, le chantier AC de Fontenelle et Petit-Croix fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et au titre de la DETR. Il est globalement estimé à 1.326.462 € HT, dont 1.061.169 € d'aides et

265.293 € d'autofinancement et emprunt.

Composteurs : après appel d'offres, et compte-tenu de leur prise en charge aux deux tiers par la comcom et le Sictom, leur prix est fixé à 19,12 € pour les modèles plastique et 21,68 € pour ceux en bois. Dans les communes desservies par la CCST (Autrechêne et Novillard), les deux tiers sont à la charge de l'utilisateur, soit 38,24 et 43,36 €.

Une convention d'adhésion sera signée avec le Centre de gestion concernant l'étude de mise en accessibilité des locaux intercommunaux, avec possibilité de financement par le fonds FIPHFP.

La gestion du relais d'assistantes maternelles est par ailleurs confiée à l'association Familles Rurales.